



N° 1018

COMMISSION
TOUS LIEUX D'AFFECTATION

**PROMOTIONS VERS LE GRADE A/3
(relevant du budget de recherche DG XIII)
EXERCICE 1997**

Conformément à la décision de la Commission du 5 octobre 1990 (COM(90) PV 1029) qui a étendu aux emplois de nature permanente rémunérés sur les crédits de recherche la décision du 19 juillet 1988 relative aux emplois d'encadrement intermédiaire (COM(88) PV 928, pointXVII.4.2):

1. L'Autorité investie du pouvoir de nomination (A.I.P.N.) a réservé, par décision du 12 juin 1997 (doc. PERS(97)223), 1 emplois A/3 pour une promotion vers le grade A/3 budget de recherche DG XIII.
2. Le Comité consultatif des Nominations (C.C.N.) a établi, le 23 octobre 1997, en consultation avec le Directeur général des Télécommunications, Marché de l'Information et Valorisation de la Recherche, un avis sur les fonctionnaires A/4 promouvables (budget de recherche- DG XIII) qui devraient être pris en compte pour une promotion vers le grade A/3.
3. La Commission a adopté le 4 décembre 1997 (doc.PERS(97)441), et sur base de l'avis du C.C.N., la liste d'un fonctionnaire, correspondant aux possibilités de promotion :

M. JOHNSTON

Cette liste est valable jusqu'au 30 juin 1998. La décision individuelle sera arrêtée en fonction des disponibilités budgétaires.